



ACCUEIL [+](#) ACTUALITÉS [+](#) DÉPARTEMENTS [+](#) PETITES ANNONCES [+](#) ANNONCES LÉGALES [+](#) COMMUNAUTÉ [+](#) SERVICES LIENS

Rechercher

**Vous êtes ici :** [Accueil](#) > Article : Comment payer le raisin

ÉPERNAY

## Comment payer le raisin

Réagir

Envoyer

Imprimer

« On est là pour exécuter les ordres. Non pas pour se substituer à l'interprofession. » Daniel Vatel, chargé du secteur champagne pour le Crédit agricole du Nord-Est est confronté, comme d'autres banquiers, aux décisions de l'interprofession sur le paiement des kilos de raisins des vendanges 2009. Il devrait intervenir le 5 janvier prochain au lieu du traditionnel 5 décembre... avec une possibilité d'obtention de trésorerie pour les livreurs de raisins le 7 décembre (les banques étant fermées le samedi 5 décembre prochain).

Ce paiement porte sur 2 000 kg à l'hectare (sur les 9 700 kg de rendements de la dernière vendange). La dernière et cinquième échéance aura lieu le 5 novembre 2010 et portera sur 1 700 kg. Trois possibilités sont proposées. Déjà le virement commercial, surnommé « vir com ». Ce « vir com » peut-être escompté et réalisé par le négociant qui écrit au vigneron. « Ce dernier doit alors choisir s'il veut être payé le 5 décembre ou le 5 janvier. » Ce « vir com » peut-être également escomptable. « C'est donc à la banque du négociant ou du courtier en vins d'envoyer le choix de la date de virement. » Daniel Vatel tient à préciser qu'après avoir déterminé son choix il faut faire très attention aux délais interpostaux.

Autre possibilité, les effets de commerce comme le billet à ordre. « Le négociant ou courtier envoie le billet à ordre au vigneron. Ce billet à ordre peut-être escompté. Il faut que le client le présente dès réception à sa banque s'il veut être escompté le 5 décembre, soit à l'encaissement pour le 5 janvier. »

Attention, il ne s'agit pas là d'une récapitulation des paiements, mais bel et bien d'un billet à ordre. « Il ne faut pas le laisser sur son bureau et l'oublier. » C'est le vigneron qui procède à la ligne d'ouverture de la trésorerie. D'après les accords interprofessionnels, les frais sont pris en charge par le Négoce. Quant à la dernière possibilité, c'est la plus simple, parce que la plus connue : « C'est l'acompte. C'est un virement effectué sur le compte du livreur par la maison ou le courtier. »

Cela ressemble un peu à une usine à gaz, mais selon Daniel Vatel qui se veut rassurant, « nous avons tout fait pour faciliter l'ouverture des lignes de trésorerie pour les billets à ordre afin que l'argent soit disponible le plus rapidement ».



**Agrandir la photo**

Le premier paiement des 2 000 kg de raisins : un vrai casse-tête.

cahierco  
viticulture

Haut de page

Auteur : *Sophie Claeys-Pergament*  
Article paru le : **17 novembre 2009**

Envoyer cet article à un(e) ami(e)

Imprimer cet article

[> Articles sur le même thème](#)

[> Articles sur la même localité](#)

**Les commentaires** (0 commentaires)

[» Tous les commentaires](#)

### Réagir à cet article

Login (Email) :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié?](#)

Votre commentaire :

Veillez vous connecter pour pouvoir poster un commentaire !

[Mentions légales](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[Contactez-nous](#)

Rechercher

**Actualités**

France/Monde  
Economie  
Champagne  
Politique

**Votre département**

Marne  
Ardennes  
Aisne

**Communautés**

Forums  
Publiez vos photos  
Visitez la galerie photos  
Proposez un événement

**Services**

Agenda  
Guide touristique  
Météo  
Concours

**Petites Annonces**

Immobilier  
Automobile  
Emploi  
Emploi local

**Groupe Hersant Média**

L'est-éclair  
Libération Champagne  
L'Aisne Nouvelle  
Paris Normandie